

Conseil Municipal du 24 janvier 2017

Le Conseil municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Madame TROQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 18 janvier 2017

Présents : Mmes TROQUET, ROUX, BONHOMME, BALLESTER, MOMPLOT, VARACHE, Mrs GARY, CAILLEY, GAUDET, ROURE, SENEZE, VICTORI

Absents excusés : Mr CHAMPION donne pouvoir à Mme ROUX
Mr FOURNIER donne pouvoir à Mme TROQUET

Après lecture et approbation du dernier compte rendu de séance, le Conseil a désigné Madame ROUX, secrétaire de séance.

Est inscrit à l'ordre du jour :

- Charte d'entretien des espaces publics avec la FREDON
- Travaux d'assainissement – programme 2018
- Travaux rue de la Garenne et rue des Ecoles : contrôles télévisés, essais d'étanchéité et compactage
- Travaux sur les bâtiments communaux
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace devant l'épicerie
- Délégation au Maire pour ester en justice
- Plan d'Occupation des Sols : alignement Chemin des Fauconniers
- Déclarations d'Intention d'Aliéner
- Concours du fleurissement : rapport de visite
- Budget assainissement : demande de dégrèvement
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Soutien à la Commune d'Olloix
- Syndicat d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme : rapport d'activités 2015
- Questions diverses.

I) CHARTRE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS AVEC LA FREDON

La charte d'entretien des espaces publics a été présentée à l'assemblée par Madame Annabel FOURCADE, Agent à la FREDON Auvergne.

L'objectif de cette charte est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines.

La maîtrise d'ouvrage pour l'adhésion à cette charte au niveau 2, ainsi que l'accompagnement à l'élaboration du plan d'entretien des espaces publics sont délégués au Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon dans le cadre du Contrat Territorial du Charlet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de La Sauvetat, à l'unanimité :

- accepte les termes du niveau 2 de cette charte,
- autorise Madame le Maire à la signer,
- accepte de réaliser, avec l'accompagnement programmé, le plan d'entretien des espaces publics de la commune,
- accepte d'en déléguer la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon.

II) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2018 **RUE DES ECOLES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande au SIVOM de la Région d'Issoire d'intervenir en tant que mandataire pour la réalisation des travaux d'assainissement rue des Ecoles dans sa section comprise entre la rue de la Garenne et la rue du Lavoir.

III) CONTROLE VIDEO DES RESEAUX NEUFS RUE DE LA **GARENNE ET RUE DES ECOLES**

Madame le Maire expose que suite aux travaux de restructuration du réseau d'eaux usées et de création d'un réseau d'eaux pluviales rue de la Garenne et rue des Ecoles en cours de réalisation par l'entreprise SANCHEZ, un contrôle vidéo-étanchéité-compactage de ces réseaux neufs est obligatoire. Madame le Maire propose deux devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir le moins disant, l'entreprise SAVAC, pour réaliser ce contrôle vidéo-étanchéité-compactage de ces réseaux neufs pour un montant total de 2 953 € HT.

IV) TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

La porte de l'Espace Culturel sera changée. Le devis de l'entreprise Monier Frères a été retenu, étant le moins disant.

V) CONSTRUCTION D'UN LIEU DE RENCONTRE ET **D'INFORMATIONS**

Afin de rendre le bourg plus fonctionnel et pour lui apporter de la qualité d'usage, Madame le Maire propose d'aménager un lieu d'informations et de services à la place de l'abribus actuel rue de la Gazelle, afin de rassembler plusieurs usages :

- informations locales ou touristiques,
- abri,
- toilettes.

C'est une micro maison ouverte, accueillante, qui s'inscrirait dans le tissu existant.

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée de la proposition de la maîtrise d'œuvre annoncée par Madame Christine DESCOEUR, Architecte, soit 11% du montant des travaux estimé à 44 900 €, soit 4 939 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la mission de maîtrise d'œuvre proposée par Madame Christine DESCOEUR, Architecte.

VI) AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC AUX ABORDS DE **L'EPICERIE ET DE L'ABRI-BUS RUE DU LAVOIR** **CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

Conformément au Plan d'Aménagement de Bourg, le Conseil municipal souhaite poursuivre l'aménagement et l'embellissement du bourg. Il souhaite aménager l'espace public situé aux abords de l'épicerie et de l'abri-bus rue du Lavoir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de choisir le groupement GEOVAL-DESCOEUR, dont le mandataire sera le Cabinet GEOVAL, comme maître d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public situé aux abords de l'épicerie et de l'abri-bus rue du Lavoir. et sa proposition d'honoraires d'un montant de 9 100 € décomposée comme suit :

- . mission 1, topographique : 1 200 € HT,
- . mission 2, foncier : 1 500 € HT,
- . mission 3, avant-projet : 1 700 €,
- . mission 4, reste de la mission d'ingénierie : 6.40 % sur le montant HT des travaux dont l'estimation sera déterminée et arrêtée au stade de l'AVP (mission 3), soit un forfait provisoire de 3 200 € HT,
- . mission 5 mission de conseil : 1 500 € HT.

- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement GEOVAL-DESCOEUR pour un montant total de 9 100 € HT, ainsi que toutes pièces afférentes à ce contrat.

VII) DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption lors des ventes des parcelles cadastrées section C n°438, 1438, 1443, 1434, 1756, 1757 et 708.

VIII) DELEGATION AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Par lettre en date du 15 décembre 2016, Madame le Greffier en Chef du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) a notifié à la Commune la requête présentée par Maître BRU, avocat, pour Messieurs AURIER Eric et AURIER Bruno et Madame AURIER Monique.

Cette requête vise l'annulation pour vice de procédure, à l'encontre de l'arrêté municipal du 19 juillet 2016 portant permis de construire délivré par le Maire au bénéfice de l'OPHIS du Puy-de-Dôme ;

Cette instance a été enregistrée sous numéro 1602010-1.

Considérant que le Code général des Collectivités Territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au Maire, le Conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la Commune (article L 2132-1),

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif, dans la requête n° 1602010-1 ;
- désigne Maître Sophie BONICEL BONNEFOI, Avocate, Société DMMJB Avocats à Clermont-Ferrand, pour défendre les intérêts de la Commune dans cette instance.

IX) PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : ALIGNEMENT CHEMIN DES FAUCONNIERS, EMPLACEMENT RESERVE N°4

Madame le Maire expose au Conseil que le Plan d'Occupation des Sols a été accepté le 16 décembre 1997. Dans ce Plan d'Occupation des Sols, existent 9 emplacements réservés dont l'emplacement réservé n°4 « élargissement du Chemin des Fauconniers ».

Considérant que la Mairie ne souhaite pas élargir le chemin des Fauconniers dans les prochaines années,

Considérant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme prescrit le 26 février 2013 et le choix du Cabinet DESCOEUR comme prestataire,
Considérant que tous les emplacements réservés seront remis en cause dans le futur Plan Local d'Urbanisme,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renoncer à utiliser l'emplacement réservé n°4 « élargissement du Chemin des Fauconniers ».

X) CONCOURS DU FLEURISSEMENT : RAPPORT DE VISISTE

La Commune s'est vue décerner le premier prix au Concours départemental du fleurissement et du cadre de vie et a été proposée pour une première Fleur au label « Villes et Villages fleuris ». Suite aux passages du jury de ce concours les 22 juillet et 30 août 2016, le Conseil départemental a transmis à la Commune le compte-rendu de ces visites. Le jury a constaté le bon état de propreté de la Commune et a apprécié l'entretien apporté au village afin d'améliorer le cadre de vie.

Les autres points positifs de ce rapport sont :

- la mise en valeur du patrimoine,
- la diversité et la cohérence du choix des plantations,
- l'harmonisation et l'intégration du mobilier urbain,
- l'économie de l'eau grâce aux fontaines,
- la réduction de la consommation énergétique,
- la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Pour l'attribution du label « Villes et villages fleuris », il conviendra de traiter les entrées de bourg, d'ajouter quelques points de fleurissement et de valoriser les déchets verts.

XI) DEGREVEMENTS SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire expose au Conseil la demande de deux administrés, concernant un dégrèvement sur leur taxe d'assainissement, l'un pour un compteur résilié, l'autre suite à une fuite d'eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter ces demandes de dégrèvement sur la redevance d'assainissement 2016 pour un montant total de 358.88 €.

XII) SOUTIEN A LA COMMUNE D'OLLOIX

Les Membres du Conseil municipal, réunis le mardi 24 Janvier 2017, expriment leur entière solidarité avec la Commune d'OLLOIX et leur soutien à leur collègue Maire de la Commune, Monsieur Philippe MARC-CHANDÈZE. Ayant pris connaissance de l'action de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme, des engagements du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de la Communauté Urbaine « Clermont Auvergne Métropole », des positions respectives de l'Assureur de la Commune et de l'Etat, les Membres du Conseil municipal :

► se déclarent favorables à l'appel à la solidarité auprès de l'ensemble des Communes et des Communautés de Communes du département, retenant le principe, par le biais d'une délibération d'engagement de solidarité financière des Conseils Municipaux et Communautaires, d'une participation financière qui sera précisée lors de la finalisation de ce dossier,

► demandent à l'assureur de la commune de revenir sur sa position de refus d'indemnisation de la Commune d'OLLOIX,

► souhaitent que très rapidement, une demande de subvention exceptionnelle au titre du Ministère de l'Intérieur, soit déposée auprès des services de l'Etat, soulignant que

l'aide apportée à la Commune d'OLLOIX ne doit pas reposer uniquement sur la solidarité des Communes et des Communautés de Communes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les termes de cette délibération.

XIII) SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ : RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Le rapport d'activités 2015 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme est consultable en Mairie.

XIV) PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

N'ayant pas les éléments à ce jour, cette question est retirée de l'Ordre du jour.

XV) QUESTIONS DIVERSES

Audit d'assurances

Suite à la réception de la Société CAPE RECOURS, cette dernière propose de réaliser un audit sur la base de plusieurs propositions. Madame le Maire précise que cette étude permettra de savoir si la Commune est bien assurée et au bon prix. Quatre types de mission sont proposés, pour un prix qui paraît raisonnable car cette offre sera mutualisée avec d'autres collectivités désireuses de se regrouper.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient la proposition d'audit « mission 3 » réalisé par CAPE RECOURS : « audit contractuel (analyse des contrats en cours) + audit technique (visite des bâtiments) + préconisations + AMO (Assistance à l'organisation de l'appel public à la concurrence) » pour un montant de 2 000 € HT (hors frais).

Collecte de textiles

En réponse à la demande de l'Association des Paralysés de France, la municipalité organisera une collecte de textiles à l'automne. Les habitants seront avisés de la date précise par le bulletin municipal et un flyer distribué dans les boîtes aux lettres.

Projet de l'école élémentaire envers les aînés

La Directrice et les enseignantes de l'école proposent une après-midi de rencontre entre les aînés de la Commune et les élèves au cours d'un concert vendredi 5 mai 2017. Les enfants interpréteront à la fois des chansons anciennes et des chansons de leur époque.

La séance est levée à 23h.